



**Aménagement d'un itinéraire cyclable sur les
communes de :**

ROHECORBON – TOURS

SAINT-CYR-SUR-LOIRE – FONDETTES – LUYNES

SAINT-ETIENNE-DE-CHIGNY

BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

Section 1 : Commune de Fondettes

Février 2021



SOMMAIRE

1/LE PROJET	3
2/LES MODALITES MISE EN OEUVRE POUR LA CONCERTATION.....	1
2.1 RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE	1
2.2 L'ORGANISATION DE LA CONCERTATION	1
2.2.1 LA COMMUNICATION.....	1
2.2.1 LA MISE A DISPOSITION DU DOSSIER TECHNIQUE	6
2.2.3 LES MOYENS D'EXPRESSION	6
3/LE RECEUIL DES AVIS ET L'ANALYSE.....	6
3.1 LE RECEUIL DES AVIS	6
3.2 L'ANALYSE DES AVIS	6

CONCLUSION

1/LE PROJET

Dans le cadre du développement de sa politique cyclable Tours Métropole Val de Loire souhaite consolider son réseau cyclable par des itinéraires transversaux structurants.

Objet de la concertation :

Le projet consiste à aménager un itinéraire cyclable d'Est en Ouest reliant Rochecorbon à Saint-Etienne-de-Chigny.

D'un linéaire total de 19 kms, il se situe en rive droite de la Loire et traverse les communes de Rochecorbon – Tours – Saint-Cyr-sur-Loire - Fondettes – Luynes et Saint-Etienne-de-Chigny.

Il a pour objectifs de :

- Créer d'un itinéraire cyclable sécurisé et cohérent dans son tracé et en connexion avec les aménagements existants,
- Résorber les quelques discontinuités, en tenant compte des réseaux cyclables des différentes communes traversées par l'itinéraire,
- Sécuriser et faciliter les trajectoires « vélo » en prenant en compte la circulation piétonne et PMR (à dissocier ou à intégrer selon l'environnement, le contexte et la réglementation en vigueur),
- Embellir si besoin l'espace par du mobilier et des plantations,
- Améliorer, sécuriser et mettre en valeur les aménagements par un éclairage efficient, fonctionnel, adapté et suffisant si nécessaire,
- Rendre lisible le cheminement créé avec la mise en place d'une signalisation et d'une signalétique adéquate en cohérence avec la politique métropolitaine.

Les principes de cet aménagement ont été validés le 8 décembre 2020 lors de la Commission Espaces Publiques Voiries et Mobilités de Tours métropole Val de Loire.

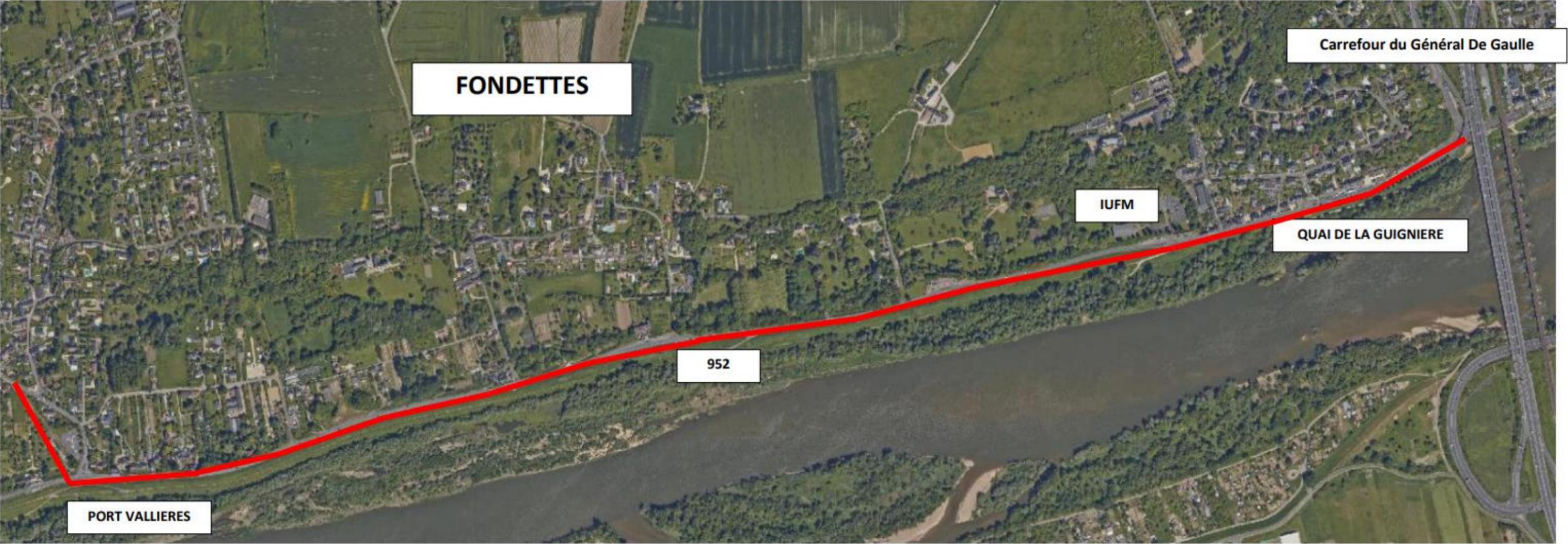
Afin de permettre un phasage opérationnel de l'opération, la concertation préalable est menée selon deux sections d'aménagement.

Section 1 : pour l'aménagement situé sur la commune de Fondettes.

Section 2 : pour l'aménagement situé entre Luynes et Saint-Etienne-de-Chigny et entre Saint-Cyr-sur-Loire – Tours et Rochecorbon.

Le présent rapport traite uniquement de la section 1 présentée dans le plan ci-après.

SECTION 1 Commune de FONDETTES



2/LES MODALITES MISES EN OEUVRE POUR LA CONCERTATION

2.1 RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE

La concertation publique est poursuivie en application des dispositions du Code de l'Urbanisme, et, notamment les articles L 103-2 L103-3, R 103-1 et R103-2.

Elle a pour objectif de

- Donner l'accès à l'information conformément à la réglementation en vigueur,
- Sensibiliser la population aux enjeux du territoire et à sa mise en valeur,
- Faire évoluer le projet dans ses orientations et sa conception par l'exposition des attentes des idées et des points de vue afin de favoriser l'appropriation du projet par l'ensemble des acteurs,
- Optimiser ce projet dans ses objectifs et dans les réponses à apporter.

2.2 L'ORGANISATION DE LA CONCERTATION

Par arrêté N°2020/383 du 22 décembre 2020, les objectifs et les modalités de la concertation ont été définies (Cf Annexe 1).

La concertation a été ouverte après la signature de l'arrêté pour une durée de 15 jours.

2.2.1 LA COMMUNICATION

Une communication a été faite sur le site internet de la Métropole Tours Val de Loire puis, à l'échelle du projet global, plusieurs communes ont relayé l'information sur leur site internet.

Extrait du site internet de Tours Métropole Val de Loire

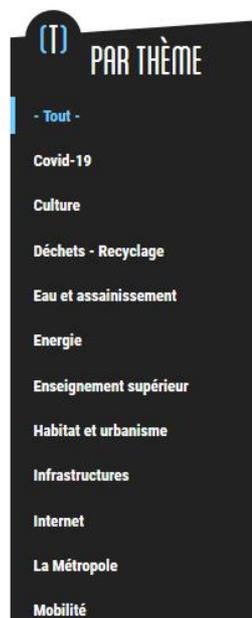


Accueil > Actualités > Concertation publique sur un nouvel itinéraire cyclable reliant l'est à l'ouest de la Métropole

CONCERTATION PUBLIQUE SUR UN NOUVEL ITINÉRAIRE CYCLABLE RELIANT L'EST À L'OUEST DE LA MÉTROPOLE



Dans le cadre de son Schéma Directeur Cyclable, Tours Métropole Val de Loire va créer un itinéraire cyclable d'est en l'ouest de la Métropole en reliant les communes Rochecorbon, Tours, Saint-Cyr-sur-Loire, Fondettes, Luynes et Saint-Etienne-de-Chigny.



Extrait du site de Saint-Etienne-de-Chigny



■ ITINÉRAIRE CYCLABLE :

Dans le cadre de son Schéma Directeur Cyclable, Tours Métropole Val de Loire va créer un itinéraire cyclable d'est en ouest de la Métropole en reliant les communes Rochecorbon, Tours, Saint-Cyr-sur-Loire, Fondettes et Saint-Etienne-de-Chigny.

Retrouvez ICI toutes les infos et faites part de vos observations :

[Concertation publique sur un nouvel itinéraire cyclable reliant l'Est à l'Ouest de la Métropole](#)

Extrait du site de LUYNES



MA MAIRIE

MON QUOTIDIEN

LOISIRS

TOURISME



[Accueil](#) > [Articles](#) > [Projet d'itinéraire cyclable passant par Luynes](#)



Projet d'itinéraire cyclable passant par Luynes

Article publié mercredi 13 janvier 2021

Le projet d'itinéraire cyclable reliant les communes de Rochecorbon, Tours, Saint-Cyr-sur-Loire, Fondettes, Luynes et Saint-Étienne-de-Chigny est proposé par [Tours Métropole Val de Loire](#).

Il fait l'objet d'une concertation publique ouverte du 4 au 28 janvier 2021.

Objectifs du projet :

- Créer d'un itinéraire cyclable sécurisé et cohérent dans son tracé et en connexion avec les aménagements existants
- Résorber les quelques discontinuités, en tenant compte des réseaux cyclables des différentes communes traversées par l'itinéraire
- Sécuriser et faciliter les trajectoires « vélo » en prenant en compte la circulation piétonne et PMR (à dissocier ou à intégrer selon l'environnement, le contexte et la réglementation en vigueur)
- Embellir si besoin l'espace par du mobilier et des plantations
- Améliorer, sécuriser et mettre en valeur les aménagements par un éclairage efficient, fonctionnel, adapté et suffisant si nécessaire
- Rendre lisible le cheminement créé avec la mise en place d'une signalisation et d'une signalétique adéquate en cohérence avec la politique métropolitaine

Les modalités de la concertation avec le public sont les suivantes :

Un dossier de présentation du projet est consultable sur [tours-metropole.fr](#) et en téléchargement sur cette page. Il est également à la disposition du public au siège de Tours Métropole Val de Loire ([voir le plan d'accès](#)) et dans chacune des mairies des communes de la métropole (à leurs jours et heures d'ouverture).

Le public peut exprimer et faire connaître ses observations dans les registres mis à sa disposition tout au long de la concertation du 4 au 28 janvier 2021 ou en les envoyant à i9concertation@tours-metropole.fr.

Extrait du site internet de Saint-Cyr-sur-Loire



Vous êtes ici : Accueil > Actualités > Concertation publique : aménagement d'un itinéraire cyclable reliant l'est à l'ouest de la métropole

Concertation publique : aménagement d'un itinéraire cyclable reliant l'est à l'ouest de la métropole

Vivre à St-Cyr

04 janvier 2021

Dans le cadre de son Schéma Directeur Cyclable, Tours Métropole Val de Loire va créer un itinéraire cyclable reliant les communes de Rochecorbon, Tours, Saint-Cyr-sur-Loire, Fondettes et Saint-Etienne-de-Chigny.



Tours Métropole Val de Loire met en place une concertation publique relative au projet de réalisation d'une piste cyclable entre les communes de Rochecorbon, Tours, Saint-Cyr-sur-Loire, Fondettes, Luynes et Saint-Etienne-de-Chigny.

Le dossier de présentation du projet est disponible sur le [site internet de Tours Métropole](#) ou consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les administrés sont invités à s'exprimer et à faire connaître leurs observations :

• par mail à l9concertation@tours-metropole.fr

- par l'intermédiaire du registre papier mis à disposition du public en mairie.

La concertation fera l'objet d'un bilan et pourra mener, après analyses, à des modifications.

Extrait du site de Fondettes

FONDETTES.FR 
AU COEUR DU VAL DE LOIRE

rechercher ... 

 VOTRE MAIRIE  ACTUALITÉS ÉVÉNEMENTS  MA VILLE INFOS PRATIQUES  CULTURE ET PATRIMOINE  SPORTS ET LOISIRS  ÉDUCATION ET JEUNESSE  TOURISME ET DÉCOUVERTE  ÉCONOMIE ET COMMERCES

ACCUEIL | ACTUALITÉS ÉVÉNEMENTS | ACTUALITÉS |

ÇA BOUGE À FONDETTES !

Actualités

Événements

ACTUALITÉS & ÉVÉNEMENTS

LES INFOS DE FONDETTES

L'événement

Cette semaine

AMÉNAGEMENT D'UN ITINÉRAIRE CYCLABLE RIVE DROITE DE LA LOIRE À FONDETTES

Tours Métropole Val de Loire lance une concertation publique pour la création d'un itinéraire cyclable. Ce projet concerne la rive droite de la Loire à Fondettes jusqu'à Saint-Étienne-de-Chigny. Cet itinéraire cyclable traversera plusieurs communes de la Métropole de Rochemorvan à Saint-Étienne-de-Chigny, soit un itinéraire total de 19km.

 Tweeter  Partager



2.2.2 LA MISE A DISPOSITION DU DOSSIER TECHNIQUE

Un dossier technique de présentation du projet avec des supports graphiques ont été mis à disposition au siège de la Métropole et dans les mairies concernées et consultables aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier a également été mis en ligne sur le site internet de Tours Métropole Val de Loire.

2.2.3 LES MOYENS D'EXPRESSION

Le public pouvait s'exprimer et faire connaître ses observations tout au long de la concertation.

Un registre papier a été mis à disposition aux lieux de consultation du dossier technique.

Par ailleurs, il était également possible d'émettre un avis ou des observations par correspondance postale et /ou sur l'adresse mail « I9concertation » dédiée à cette procédure.

3/LE RECEUIL DES AVIS ET L'ANALYSE

3.1 LE RECEUIL DES AVIS

16 avis ont été enregistrés.

15 avis ont été reçus par mail et un avis a été déposé sur le registre mis à disposition à l'accueil de la Mairie de Fondettes.

Les avis sont émis majoritairement par des administrés. Seule une association s'est exprimée.

3.2 L'ANALYSE DES AVIS

Les avis sont majoritairement en faveur du projet.

Après analyse des avis, ceux-ci peuvent être regroupés selon deux thématiques :

- le choix et la pertinence du tracé,
- les usages et la sécurité.

1 Le Choix et la pertinence du tracé

<u>Remarques et observations :</u>	<u>Commentaires du Maître d'ouvrage :</u>
<p>Sur l'ensemble des avis reçus la proposition de la piste le long de l'ex RD 952 reçoit un avis favorable.</p> <p>Le Collectif Cycliste 37 émet un avis défavorable à un tracé en accotement de l'ex RD 952. Il préconise son implantation sur le chemin de halage en bord de Loire.</p>	<p>Objectif fixé du projet : itinéraire sécurisé et sans discontinuité</p> <p>Le projet consiste à aménager un axe principal structurant du réseau.</p> <p>Sa position a été défini en fonction de la topographie, des emprises disponibles et de l'environnement présentant le moins d'impact possible au regard des enjeux et de l'aspect économique sur l'ensemble du linéaire situé sur la commune de Fondettes.</p> <p>Bien que le tracé proposé par le Collectif Cycliste soit intéressant d'un point de vue touristique et sécuritaire, il répond moins favorablement aux objectifs d'efficacité.</p> <p><u>Rappel de l'objectif général du projet:</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Créer un itinéraire cyclable sécurisé et cohérent dans son tracé et en connexion avec les aménagements existants.• Résorber les quelques discontinuités, en tenant compte des réseaux cyclables des différentes communes traversées par l'itinéraire.

2 Usages et sécurité

<u>Remarques et observations :</u>	<u>Commentaires du Maître d'ouvrage :</u>
<p>1 - Qualité du revêtement notamment en terme de qualité roulante, Exemple : le matériaux mis en place sur l'itinéraire Saint Jacques de Compostelle sur la commune de Rochecorbon étant peu satisfaisant en terme de « roulabilité »</p> <p>2 - Conformité et cohérence de la signalisation Afin d'assurer une meilleur lisibilité et cohérence en terme de compréhension</p>	<p>1 - Etant situé aux abords du domaine de Thouadé, le produit proposé a été validé par l'ABF dans le cadre du permis d'aménager il s'agit d'un produit bitumineux hydrodécapé de teinte clair et drainant) parfaitement roulant.</p> <p>2- Ce projet en terme de conformité et de signalisation s'inscrit dans le respect des préconisations générales du CEREMA (cycles, piétons et réseaux bus) et les instructions ministérielles sur la signalisation routière Chaque intersection, changement de direction et rabattement vers des zones d'intérêts sera pris en compte (lignes transports en commun, équipements publics divers ...)</p>

<p>3 - Mobilier de confort des usagers</p> <p>4 - Quai de la Guignière : Limite séparative entre la piste et le stationnement le long du parking.</p> <p>Aménagement et jonction avec la rue de Beaumanoir</p> <p>5 - Traversées d'intersection et de sortie de riverains Raccordement des réseaux cyclables interne à la commune de Fondettes</p> <p>6 - Passage sous la bretelle du périphérique étroit</p>	<p>3- Pour la compréhension de l'aménagement, sur cette section, du mobilier urbain de confort sera disposé à chaque point particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des bornes et barrières pour les cheminements et la sécurité aux niveaux de chaque intersection Exemple : carrefour de Port Vallières, traversées de la rue de Beaumanoir.... • Des arceaux aux arrêts bus pour les usagers (arceaux aux arrêts bus ex Martigny...) <p>4 - Quai de la Guignière : Le projet prévoit une largeur de piste de 3 m le long du stationnement longitudinal. Des éléments complémentaires type bornes seront ajoutés afin d'assurer une délimitation avec le stationnement longitudinal</p> <p>La traversée du carrefour de la rue de Beaumanoir permettant la jonction avec l'axe cyclable rue Englessi fait l'objet d'un traitement spécifique d'aménagement avec la création d'un plateau surélevé et d'une signalétique d'approche</p> <p>5 – Aménagement de traversée : L'ex RD952 reçoit un trafic journalier de 13 000 véhicules / jour (2 sens confondus). Ce tronçon est « en ligne droite » avec des vitesses parfois très élevées.</p> <p>Des aménagements en nombre limité où les équipements sont existants seront aménagés afin d'obtenir des traversées parfaitement sécurisées</p> <p>Ces traversées seront uniquement réservées au carrefour de la rue de Beaumanoir et au carrefour à feux de port Vallières</p> <p>En dehors les emprises et la topographie du site ne permettent pas la création d'aménagement spécifique (type îlot central en milieu de chaussée) pour la traversée de l'ex RD952 en sécurité (exemple rue de la bonde, de paradis, de Beaujardin et sortie de riverains) Le schéma cyclable des communes doit se raccorder sur des traversées parfaitement aménagées</p> <p>La sécurité de l'arrêt bus Martigny sera améliorée en terme de visibilité par la construction d'un quai bus et d'une signalisation horizontale d'approche permettant de mieux visualiser cet équipement</p> <p>6 - Le passage sous la bretelle du périphérique actuellement très étroit fera l'objet d'un élargissement permettant d'obtenir une largeur de passage suffisante 3 m minimum</p>
---	---

7 - Entretien de la piste	7 - TMVL dispose en interne de services de « surveillance » et dispose d'un budget annuel d'entretien et de réparation.
---------------------------	---

Indépendamment de ces deux thématiques, plusieurs avis mentionnent l'absence d'une traversée de la Loire en aval du pont Wilson pour les circulations douces.

Cette passerelle est inscrite au schéma directeur des itinéraires cyclables de Tours Métropole qui est en cours d'élaboration.

Conclusion

Cette section 1 de l'itinéraire 9 liaison cyclable sur la commune de Fondettes fait partie intégrante du réseau cyclable métropolitain structurant.

Les modalités de la concertation définies pour porter le projet à la connaissance des habitants et futurs usagers ont été mises en œuvre et ont permis :

- Aux habitants et futurs usagers de prendre connaissance du projet et de poser leurs propres questions, afin de mieux comprendre les enjeux et objectifs et d'en apprécier ses principales caractéristiques,
- D'apporter des éléments constructifs au projet au travers des observations inscrites aux registres et par mail.

L'analyse des avis reçus permet de tirer un bilan **favorable** au projet.

Les avis reçus confirment l'intérêt public du projet, valident les valeurs et les objectifs principaux afin de créer un itinéraire cyclable sécurisé et cohérent,

La majorité des avis se prononce en faveur du tracé le long de la 952 et selon les aménagements prévus,

Les quelques points de vigilance relevés dans le cadre de ces contributions permettent de faire évoluer le projet en phase opérationnelle.